



Compte Rendu de la CAPL de mutations des C et B du 13 janvier 2015

FILIERE FISCALE ET FILIERE GESTION PUBLIQUE

Mme CHEYLAN, Administratrice des Finances Publiques en charge du Pôle Pilotage et Ressources et présidente de cette CAPL, ouvre la séance en présence des élus du personnel et experts des Organisations Syndicales.

Après l'approbation à l'unanimité du procès-verbal de la CAPL n°3 du 22/07/2014, la présidente communique les informations suivantes :

- le mouvement, complémentaire, examiné ce jour est le dernier à faire usage des règles distinguant encore les agents originaires des deux ex-filières (filieré fiscale et gestion publique);
- la Direction Générale doit informer prochainement le Directeur de l'ENFiP de la nécessité de ne plus caler les formations que l'école propose uniquement sur l'année scolaire débutant le 1^{er} septembre, afin de tenir compte de l'existence des deux mouvements d'affectation, pour les 3 corps, au 1^{er} septembre (mouvement général) et au 1^{er} mars (complémentaire);
- même si, en 2015, le dispositif des emplois sur poste spécifique a été mis en sommeil par la DG, la direction locale maintient ses revendications sur ces emplois, regrettant de « devoir laisser souffrir des agents » dans des structures en péril pour obtenir ces emplois spécifiques.

Mouvement de mutation des C proposé par la Direction Locale

➤ Agents originaires de la filière Gestion Publique : pas de demande à examiner!

➤ Agents originaires de la filière Fiscale :

Nom et prénom	Affectation CAP nationale	Affectation au 01/03/2015
ABADIE Marie-Pierre	RAN de Pau	<i>SIP Pau-Nord (*)</i>
DUBACH Grégory	RAN d'Orthez	<i>SIP-SIE Orthez</i>
GUERACAGUE Geneviève	RAN Biarritz	<i>Relations Publiques SIP Biarritz</i>
JOUANNY Stéphanie	RAN de Pau	<i>SIP Pau-Sud</i>
LERDOU-UDOY Carole	RAN de Pau	<i>SIP Pau-Nord</i>
TONI Elodie	RAN de Bayonne	<i>SIP Bayonne</i>

➤ Nouveaux détachements :

Nom et prénom	Affectation	Détachement
ABADIE Marie-Pierre	SIP Pau Nord	<i>SIP Pau Est(*)</i>
BICKERT Patrick	Direction	<i>CDIF Pau</i>
PLAN Claudette	CDIF Bayonne	<i>SIP Anglet</i>

(*) : détachée au SIP de Pau-Est jusqu'au 1^{er} septembre 2015

Mouvement de mutation des B proposé par la Direction Locale

➤ Agents originaires de la filière Gestion Publique :

Nom et prénom	Affectation CAP nationale	Affectation au 01/03/2015
ETCHEVERRIA Antoine	RAN de Pau - Direction	<i>Direction / EDR</i>
LOURTEIGT Jean Claude	RAN Pau – Gestion Comptes Publics	<i>Trésorerie Pau Municipale</i>

➤ Agents originaires de la filière Fiscale :

Nom et prénom	Affectation CAP nationale	Affectation au 01/03/2015
BONNEMASON Jérôme	RAN de Pau - SPF	<i>SPF Pau I</i>

➤ Nouvelles positions des Agents à la disposition du directeur ALD

Nom et prénom	Affectation	Détachement
CASTERA- AUDINE Chrystelle	ALD 64	<i>Trésorerie Orthez</i>
DESTRADE Geneviève	ALD 64	<i>Trésorerie d'Ustaritz*</i>
LE BALC'H Sandra	ALD 64	<i>SIP Biarritz</i>

* au 01 février 2015

Les élus CGT regrettent une fois de plus la faiblesse du mouvement qui découle directement des suppressions d'emplois (encore 21 pour 2015!).

Les effets sur la satisfaction des demandes de mutation sont dévastateurs d'autant plus qu'un grand nombre de postes reste vacant sur l'ensemble du territoire (3147 emplois vacants en B et C dont 12 dans le département des Pyrénées Atlantiques).

La seule garantie du respect du droit à mutation est l'arrêt des suppressions d'emplois!

Même s'ils avaient voté contre le mouvement local lors des CAP d'affectation de juillet dernier, les élus C et B CGT Finances Publiques se sont abstenus lors du vote.

Ils dénoncent toujours les nombreux emplois qui restent vacants notamment ceux qui concernent les SIP et SIE du département ainsi que les Trésoreries d'Arzacq, Garlin, Lescar, Saint Palais, Pontacq, Ustaritz, Tardets, Orthez, et la Paierie Départementale.

Mais les éléments suivants ont été respectés par la direction locale :

- le mouvement local a été ouvert à l'ensemble des agents C et B du département dans le respect des règles (même RAN et même structure pour les agents B);
- pour l'établissement de ces affectations, la règle de l'ancienneté a été respectée;
- chaque agent, ayant présenté une demande de mutation au plan local « recevable » au titre des règles qui régissent ces changements d'affectation, a obtenu l'affectation la plus proche possible des vœux qu'il a exprimés, compte tenu des vacances d'emplois existantes;

Les élus B ont évoqué la situation d'une collègue arrivée comme ALD 64 le 01 septembre 2014, alors affectée à la Trésorerie d'Hendaye , bien que, parmi ses choix exprimés, la Trésorerie d'Ustaritz aurait pu être obtenue. Les élus CGT avaient en effet proposé cette option en soulignant le manque criant d'effectif dans ce poste. Finalement, toujours sous statut ALD, la collègue obtient désormais une affectation à Ustaritz avec effet du 1er février 2015.

Compte tenu du changement rapide d'affectation, ils ont interrogé l'administration sur la gestion des ALD dans la filière gestion publique.

La direction locale a justifié sa première décision en indiquant que la Trésorerie d'Hendaye a besoin de renfort lors de la période de recouvrement des impôts (de septembre à décembre).

L'agent n'a pas vocation à être déplacé une nouvelle fois mais l'administration a convenu qu'il faudra trouver une solution pour la Trésorerie d'Hendaye en septembre 2015. En attendant c'est l'équipe de renfort (une fois de plus) qui devra pourvoir aux besoins de la Trésorerie!

Côté filière fiscale, nous avons pointé la situation de la partie IAD du SIP d'Anglet présentant un solde de +0,1 agent en catégorie B, alors qu'il est en réalité de -0,9 ; de ce fait, le solde cumulé en catégorie C+B est de -3,4 sur ce service.

La direction dit avoir connaissance de la situation, mais n'a pas de solution à proposer.

On assiste bien ici à une gestion de la pénurie!

Concernant les prochains emplois que la direction locale entend supprimer, les élus ont été informés que les agents qui les occupent ne seraient pas déplacés.

Ils conserveront leur affectation nationale et auront une priorité y compris en surnombre sur leur commune d'affectation.

Les agents seront déplacés dans le cas où les missions sont transférées dans une autre commune et qu'il n'existe pas d'autre structure DGFIP sur place.

Pas de mouvement spécifique pour 2015

La Direction locale s'était engagée à présenter l'emploi vacant à la Trésorerie de Tardets. Elle nous a annoncé lors de cette CAP que la Direction Générale n'allait pas organiser un mouvement sur poste spécifique en 2015.

Un agent de la filière fiscale a cependant montré son intérêt pour rejoindre le poste de Tardets.

Dès le mouvement de septembre 2015 il pourra obtenir par la CAP nationale suivant les règles d'ancienneté la RAN Oloron Gestion des Comptes Publics.

S'il n'obtient pas satisfaction, la direction locale s'est engagée à lui accorder un détachement sur la Trésorerie de Tardets.

Elle a également indiqué qu'elle allait mettre en place au plus vite un plan de formation afin de faciliter l'intégration du collègue au sein de sa future affectation.

La nouvelle équipe de renfort: l'EDR

En complément de ce mouvement local d'attribution des emplois des agents administratifs, la direction a présenté le dispositif unifié de gestion de l'EDR (Equipe Départementale de Renfort).

La Présidente a rappelé que les personnels des équipes actuelles de l'EDRA (Echelon Départemental de Renfort et d'Assistance de l'ex-filière fiscale) et de l'ERD (Equipe de Renfort Départementale de l'ex-filière gestion publique) ont vocation à être naturellement intégrés à la nouvelle équipe EDR.

La direction locale souhaite augmenter les emplois dans cette nouvelle structure pour arriver à une implantation de 15 B (12 actuellement) et 3 C (4 actuellement).

Cette nouvelle répartition fait apparaître 3 postes de B vacants et 2 postes de C.

1 poste est déjà pourvu par un agent qui a obtenu l'affectation Direction-EDR au 1^{er} mars 2015 et qui est naturellement intégré au sein de la nouvelle équipe de renfort.

Les élus CGT s'étaient étonnés de ne pas avoir reçu lors de l'envoi des documents préparatoires la liste des agents A, B et C ayant postulé pour rejoindre l'EDR.

La direction locale avait finalement accepté de faire parvenir ces informations à l'ensemble des élus en CAP.

Les candidatures locales à fin de constitution du « vivier » de cette EDR ont donné les résultats suivants :

Catégorie A : 2 demandes d'agents originaires de la filière fiscale

Catégorie B : 7 demandes d'agents dont 1 originaire de la filière fiscale et 6 originaires de la filière gestion publique

Catégorie C : 3 demandes d'agents originaires de la filière gestion publique

Aucun poste n'étant vacant en A, aucune demande n'a eu satisfaction

Des 3 candidatures de cadres C, deux ont été retenues, le choix s'étant fait au « profil » ; même s'il se trouve que ce sont les 2 agents ayant l'ancienneté la plus importante qui sont les « heureux élus », nous ne pouvons que regretter que ce ne soit pas la règle de l'ancienneté administrative, **la seule objective**, qui ait prévalu d'emblée.

Concernant les candidatures des cadres B, la règle de l'ancienneté administrative a été bafouée. L'ensemble des candidats avaient tous les compétences professionnelles nécessaires pour rejoindre l'EDR, un grand nombre d'entre eux avaient même déjà travaillé au sein de l'équipe de renfort.

Pour autant, la candidature la plus ancienne administrativement a été rejetée au motif que l'agent est un pilier de son service. **L'administration est la seule responsable de ce choix.**

Les élus CGT ont alors demandé à ce que plus d'agents soient intégrés dans ce vivier. La Présidente a indiqué mais en laissant peu d'espoir que ce sujet allait faire l'objet d'un dernier arbitrage auprès de Mr Nesa.

Liste des agents retenus par la direction locale

Nom et prénom	Agent	Affectation Actuelle
ESPILONDO Françoise	C	Trésorerie de Nay
FONTAN Jean-Louis	C	DDFIP- Agent Enquêteur
CABE Corinne	B	Trésorerie de Navarrenx
LONNE François	B	Assistant de Prévention détaché de la Trésorerie de Pontacq

Les collègues retenus intègrent le vivier départemental et doivent effectuer une demande de mutation nationale en sollicitant la nouvelle structure. Ils bénéficient d'une priorité sur tout autre demande nationale. Leur affectation dans la nouvelle structure ne sera effective qu'après l'avis de la CAP nationale.

Les autres candidats peuvent s'ils le souhaitent toujours faire cette même demande, mais ils ne bénéficieront pas de la priorité et leurs demandes seront étudiées après que toutes les demandes prioritaires auront été satisfaites.

Concernant cette nouvelle EDR, la Présidente a indiqué qu'une réflexion était en cours concernant son organisation puisque l'Equipe de renfort (gestion publique) était gérée par un cadre en direction alors que les EDRA (filière fiscale) plus sédentaires, sont gérées par les chefs de service concernés par les missions de renfort.

Vos élus CGT Finances Publiques présents lors de cette CAP locale

Catégorie C

Eric JUMBOU SIE Pau
Stéphanie PATOU SIP Pau Est
Manuela TRICHET Trésorerie d'Anglet
Aude BLANQUART (experte) SIP Biarritz.

Catégorie B

Eric MANRY DDFIP
Pierre NOUQURET SIE Anglet
Alain GARAY ERD
Carlos FILIATREAU T de Baïgorry
Pierre CORTES (expert) DDFIP